

**Ecole Fondamentale Communale  
Heure-le-Romain  
« Jules Brouwir »**

**Projet d'établissement  
2010**

Notre école se compose de trois implantations :



Première implantation: **E.F.C. Heure-le-Romain « Jules Brouwir »**

**Rue de Baronhaie, 57**

**4682 - Heure-le-Romain**

**Tél : 04/286.24.15**



Deuxième implantation : **E.F.C. Houtain-Saint-Siméon**

**Voie du Puits, 13**

**4682 - Houtain-Saint-Siméon**

**Tél : 04/286.15.02**

Troisième implantation : **Ecole maternelle Jeanne Rombaut**



**Rue Brunfaut**

**4680 - Oupeye**

**Tél : 04/264.51.12**

## **Ce projet est bâti sur le décret « Missions » et sur le projet pédagogique de la commune d'OUPEYE.**



### **L'objectif de notre projet vise à promouvoir**

- la confiance
- l'épanouissement de l'élève en optant pour une éducation qui favorise le développement de ses attitudes intellectuelles, relationnelles, affectives, corporelles, esthétiques et culturelles.



### **Les valeurs que nous voulons développer chez nos enfants sont**

- la démocratie
- l'autonomie
- la responsabilité
- la tolérance
- la persévérance



### **Notre action pédagogique vise à privilégier les apprentissages de base**

#### ***1. en donnant du sens au travail***

Les titulaires réalisent de nombreuses activités à partir de projets élaborés avec les enfants.

#### ***2. en pratiquant la différenciation***

Les titulaires mettent en œuvre un ensemble diversifié de moyens en fonction des situations d'apprentissage.

#### ***3. en développant une pédagogie de l'autonomie***

Les titulaires visent à améliorer l'autonomie des enfants dans leur travail scolaire. Les enseignants les amènent progressivement à utiliser de manière adéquate le matériel, le dictionnaire, les livres, les médias, ...  
Le travail en ateliers commence dès les classes maternelles.

#### 4. *en assurant la continuité des apprentissages*

Les titulaires assurent une continuité dans les apprentissages et assurent, ensemble, le passage des élèves d'un cycle à l'autre.

Pour arriver à optimiser cette continuité et éviter ainsi les redites, les titulaires d'une même implantation recherchent une cohérence au niveau des méthodes d'apprentissage.

Actions concrètes réalisées par les équipes pédagogiques :

- les titulaires analysent les programmes et les socles de compétences et organisent, en concertation, la matière à enseigner.
- les titulaires d'une même implantation travaillent en cotitulariat pour certaines disciplines.
- les titulaires établissent un dossier qui retrace l'évolution des acquis et des comportements de chaque élève. Ce dossier suit l'enfant tout au long de sa scolarité au sein de l'établissement.
- les titulaires uniformisent la terminologie.
- les titulaires se réunissent régulièrement (concertations) et participent aux différents conseils de classe de fin d'année.

Remarque : Les enfants de la 3<sup>ème</sup> maternelle de l'école Jeanne Rombaut participent à des ateliers en cycle 5-8 organisés, dès la mi-octobre, en partenariat avec l'école José Bodson.

#### 5. *en construisant la progression de la formation des élèves, leurs compétences et leurs savoirs*

Les titulaires ont comme souci principal d'apprendre à chaque enfant à se construire son propre savoir.

#### 6. *en pratiquant une évaluation formative*

Les titulaires pratiquent l'évaluation formative qui intervient dans le cours d'un apprentissage et permet de situer la progression de l'élève par rapport à un objectif donné.

Dans le cas d'une évaluation formative, l'objectif est d'obtenir une double rétroaction :

- a. sur l'élève pour lui indiquer les étapes qu'il a franchies et les difficultés qu'il rencontre.
- b. sur l'enseignant pour lui indiquer comment se déroule son programme pédagogique.

#### 7. *en utilisant les techniques de communication et d'information → initiation aux médias (enfant récepteur, émetteur et producteur)*

- Recherche d'informations sur internet ( Houtain), dans les journaux, dans des documentaires, ....
- Utilisation du traitement de texte (Houtain)
- Réalisation de résumés d'activités (voire même d'un journal d'école pour Houtain)
- Emploi de logiciels pédagogiques (Houtain).

## 8. *en favorisant l'éducation psychomotrice et corporelle ainsi que les activités sportives*

- Les enfants de la 1<sup>ère</sup> jusqu'à la 3<sup>ème</sup> maternelle bénéficient de périodes hebdomadaires de psychomotricité données par leurs titulaires mais aussi par une psychomotricienne.
- Des professeurs de gymnastique assurent 2 périodes de gymnastique ou de piscine (méthode Catteau) hebdomadaires.
- Les enfants participent à diverses manifestations sportives (Courir pour la forme,...).
- Les enfants des classes maternelles de Jeanne Rombaut et de Houtain se rendent au CEReKI (domaine universitaire du Sart Tilman) pour participer à deux journées de psychomotricité.

## 9. *en ouvrant notre enseignement sur le monde*

- Les titulaires organisent des visites pédagogiques.
- L'école met sur pied des classes de dépaysement pour le cycle 10-12 et, si la demande s'en fait ressentir, pour les autres cycles primaires.

## 10. *en développant certaines pratiques de classes*

Les titulaires

- laissent le matériel à la disposition des enfants pour favoriser leur autonomie.
- pratiquent de nombreuses manipulations.
- disposent les classes en fonction des activités prévues.
- permettent aux élèves de s'entraider et donnent des responsabilités aux enfants.

## 11. *en collaborant avec différents acteurs dont notamment*

- le centre « **IMS** » - Inspection Médicale Scolaire - centre de Herstal.
- le centre « **PMS** » - Psycho-Médico-Social - centre de Coronmeuse.
  - travail en collaboration avec une équipe composée d'une psychologue, d'une infirmière et d'une assistante sociale.
- la **bibliothèque communale** ainsi que le **bibliobus provincial** (visites régulières et animations diverses...)
- divers organismes tels que: CRF, centre de guidance, ADL, APPER,... sans oublier notre partenariat avec **Génération Future**.
- des personnes ressources (journalistes, écrivains, des anciens enseignants, des mamys, des parlementaires, des avocats,...) qui ont pour but de sensibiliser les enfants à un métier, à une époque,...

## 12. *en informant les parents*

Une information globale pour les parents se fait dans chaque cycle au début de l'année scolaire.

Des informations individuelles se réalisent dans le courant de l'année scolaire après les remises des bulletins.

Des réunions collectives ou individuelles sont également programmées en fonction des demandes ou besoins.

L'information est également transmise via le conseil de participation constitué par des membres de droit, des membres du personnel enseignant, des représentants des parents, des membres représentant l'environnement social, économique et culturel.

### 13. *en ayant des contacts avec l'enseignement secondaire*

Les titulaires du degré supérieur accompagnent leurs élèves lors des journées d'information organisées par certains établissements scolaires secondaires. Ils participent également à des réunions regroupant titulaires du primaire et équipes du secondaire.

### 14. *en collaborant avec les associations de parents*

- Le Comité des Amis de Jules.
  - Les Oeuvres scolaires communales de Houtain-Saint-Siméon.
  - Le Comité de Soutien de l'école maternelle Jeanne Rombaut
- Ces associations défendent les écoles et visent leur promotion. Elles s'impliquent pour offrir un « plus » aux élèves.

### 15. *en laissant le choix des langues lors de l'apprentissage d'une langue étrangère en P5-P6*

Les élèves de P5-P6 de Houtain ont le choix entre 2 heures hebdomadaires de néerlandais ou d'anglais données par des professeurs spécialisés.



## **Notre action vise aussi à améliorer l'image positive de chaque enfant**

La condition scolaire de chaque enfant se construit quotidiennement à l'intérieur du "triangle enfant / école / famille".

Elle est une véritable "alchimie sociale" où interviennent plusieurs éléments tels que le contexte de vie et de travail, le cadre de vie, le nombre d'élèves dans la classe, le type de pédagogie.

Mais la "chaleur" du climat relationnel d'une école ne se mesure pas uniquement à la quantité de sourires échangés sur une journée entre les enfants et les enseignants. Cette chaleur se forme au sein même de la conception et de la relation d'apprentissage. L'équipe considère chaque enfant comme un être unique et l'aide à se construire une image positive de lui-même afin qu'il puisse trouver sa place pour évoluer en pleine harmonie avec lui-même ainsi qu'avec les autres. L'enfant se sent ainsi écouté et l'équipe essaie de l'amener à avoir plus confiance en lui et en ses possibilités pour qu'il puisse aller de l'avant.



## **La santé de nos élèves**

Toutes les implantations du groupement « Jules Brouwir » veillent à la santé de leurs élèves.

Les implantations de Houtain et de Heure-le-Romain offrent aux enfants la possibilité de déguster des dîners chauds équilibrés et variés qui sont réalisés par la société Rescolie. L'école maternelle Jeanne Rombaut propose à ses « petits » la possibilité de déguster en période hivernale de la soupe fraîche.

Toutes les implantations participent aux différentes opérations de l'ADL d'Oupeye qui ont pour objectif de promouvoir les fruits chez les enfants.

Des activités sur le goût et les saveurs mais aussi sur la santé et la recherche d'une bonne hygiène de vie sont réalisées régulièrement au sein de toutes les implantations.



## **Les évaluations**

Les titulaires réalisent des évaluations formatives et sommatives régulières.

Fin de P2 → organisation d'examens communaux.

Fin de P4 → organisation de bilans communaux.

Fin de P6 → participation à l'évaluation certificative organisée par la Communauté française.

+ des évaluations externes en P2 et en P5



## Dispositions légales concernant l'année complémentaire

L'organisation de l'école en étapes et en cycles s'intègre dans un continuum pédagogique structuré en 3 étapes, divisées en cycles. Ces termes évoquent un dispositif pédagogique regroupant plusieurs années d'études afin de permettre à chaque enfant :

- de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement, de l'entrée en maternelle à la fin de la 2<sup>e</sup> année primaire (Etape 1)
- de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement, de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année primaire (Etape 2)

<b>Etape 1</b>	1 <sup>er</sup> cycle	• de l'entrée en maternelle à l'âge de 5 ans	en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2000
	2 <sup>e</sup> cycle	• de l'âge de 5 ans à la fin de la 2 <sup>e</sup> primaire	
<b>Etape 2</b>	3 <sup>e</sup> cycle	• 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années primaires	en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2007
	4 <sup>e</sup> cycle	• 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années primaires	
<b>Etape 3</b>	5 <sup>e</sup> cycle	• 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> années secondaires	

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des 2 premières étapes décrites ci-dessus.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'**une année complémentaire au maximum par étape**.

- ne peut toutefois être qu'exceptionnelle ;

Cette mesure

- ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement ;
- doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

En ce qui concerne la première étape, un élève peut bénéficier d'une année complémentaire :

- soit en maternelle; dans ce cas précis, il sera nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la 1<sup>ère</sup> année de la scolarité obligatoire
- soit au terme de la 1<sup>ère</sup> ou de la 2<sup>ème</sup> primaire.

En ce qui concerne la seconde étape, l'élève ne peut également y bénéficier que d'une seule année complémentaire, mais celle-ci ne doit pas nécessairement se situer après la 6<sup>e</sup> primaire.

Un élève qui a déjà bénéficié d'une année complémentaire lors de la première étape pourra éventuellement bénéficier d'une nouvelle année complémentaire lors de la seconde étape.

Si la première année complémentaire se situait au terme de la 1<sup>ère</sup> ou de la 2<sup>e</sup> primaire, cela signifie que l'élève devra fréquenter l'enseignement primaire durant un total de 8 années.

Une dérogation pour maintien en primaire durant 8 années sera donc indispensable.

NB : Il importe enfin de ne pas confondre la notion d'année complémentaire avec celle de "classe organisée". Le fait qu'un élève bénéficie d'une année complémentaire impose qu'il bénéficie d'un traitement pédagogique adapté, et non qu'une classe particulière supplémentaire soit organisée.

Un dossier personnalisé sera réalisé et accompagnera l'enfant effectuant une année complémentaire afin de faire le point sur ses acquis et sur les moyens mis en œuvre pour l'aider à franchir l'étape avec succès.

**L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider de recourir à une année complémentaire, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit DONC pas nécessairement se situer en fin d'étape.**

L'enfant éprouvant des difficultés insurmontables pour passer d'une classe à l'autre ou d'un cycle à l'autre ne pourra être maintenu qu'après un conseil de classe réunissant les enseignants qui ont eu l'enfant en charge, la direction et éventuellement un membre du PMS ou du centre de guidance.

L'avis sera donné en fonction :

- du bulletin
- de la farde de contrôles
- des examens
- du rapport éventuel du PMS



## Nos projets pour les trois prochaines années

**Nous continuerons à améliorer le savoir lire et le savoir écrire qui est la base de tous les apprentissages dans le cadre du développement à l'autonomie.**

Nous le ferons grâce à

- **une pédagogie active** en rendant les compétences plus fonctionnelles.
- **une pédagogie de différenciation.**
- **l'élaboration de projets** incluant parfois la participation de toute l'école.
- **une formation optimale de l'équipe pédagogique**
  - par la répercussion des informations reçues lors des formations
  - par l'organisation de concertations régulières
  - par des contacts avec d'autres partenaires ( conseillers pédagogiques, ...)
  - par des contacts réguliers avec les équipes éducatives de différents établissements secondaires.
  - par un passage de documents d'année en année.
  - par la cohésion des référentiels utilisés et l'emploi d'un même code de terminologie grammaticale.
- **des réalisations concrètes.**
  - par l'affichage de différents référentiels en classe.
  - par la réalisation de différents projets et expositions.



## Compétences particulièrement visées dans nos implantations

→ Dans toutes nos implantations 

« Lire, c'est construire du sens en tant que récepteur d'un message écrit »

Pour optimiser sa lecture, il faudra notamment amener l'enfant à

- orienter sa lecture en fonction de la situation de communication,
- élaborer des significations,
- dégager l'organisation d'un texte,
- percevoir la cohérence entre phrases et groupes de phrases tout au long du texte,
- tenir compte des unités grammaticales,
- traiter les unités lexicales.

→ Dans toutes nos sections maternelles 

Rappelons que notre école maternelle, même la troisième année, n'est pas un lieu d'apprentissage formel de la lecture et de l'écriture.

Néanmoins les institutrices maternelles sont conscientes qu'elles ont un rôle à jouer dans les premiers contacts des enfants avec la culture de l'écrit.

Ainsi,

→ elles veilleront à faire découvrir aux petits les fonctions de l'écrit.

Cela commencera par la lecture régulière d'histoires, d'affiches publicitaires, d'invitations, l'utilisation du calendrier ...

→ elles amèneront les enfants à aller à la découverte des règles de codage du système d'écriture. Cela passera par la compréhension du principe alphabétique et par la maîtrise du code c'est-à-dire la correspondance entre le graphème (une (ou plusieurs) lettre(s)) et le phonème (le son).

Notre école maternelle aidera donc

- tous les enfants à développer les habilités sous-jacentes à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,
- tous les petits apprentis lecteurs à prendre conscience de l'existence des mots, des syllabes et puis des phonèmes.

→ Plus particulièrement à l'E.F.C. Houtain-Saint-Siméon

Le projet « presse à l'école » favorisera plus particulièrement la maîtrise des compétences relatives à l'écriture.

En effet, par ce projet chaque enfant sera amené à

- orienter son écrit en fonction de la situation de communication,
- élaborer des contenus,
- assurer l'organisation et la cohérence du texte,
- utiliser les unités grammaticales et lexicales,
- assurer la présentation de son écrit.



## **DES PROJETS QUI NOUS TIENNENT A CŒUR.**

→ **A HOUTAIN-SAINT-SIMEON, le projet « ateliers de néerlandais »**

En plus des deux périodes d'anglais ou de néerlandais en P5 et en P6, **l'école organisera des ateliers d'initiation au néerlandais dès la 3<sup>ème</sup> maternelle jusqu'à la 4<sup>ème</sup> année primaire.**

**Objectifs pédagogiques de ces ateliers :**

Ces ateliers permettront de développer de manière ludique les compétences suivantes :

- écouter → comprendre des messages oraux simples exprimés à partir de mots familiers.
- parler → produire des messages oraux compréhensibles. Ces messages seront simples, proches des modèles rencontrés dans les ateliers. Les élèves oseront s'exprimer et adapteront leurs messages aux situations de communication et aux différents interlocuteurs.

→ **A l'école maternelle Jeanne ROMBAUT, les activités réalisées en 5-8 en partenariat avec l'école José BODSON.**

Au minimum 10 fois par an, les enfants de la 3<sup>ème</sup> maternelle de Jeanne Rombaut, accompagnés par leur institutrice, se rendent à l'école José Bodson pour participer à des ateliers hebdomadaires de 2 périodes réalisés en cycle 5-8 avec les enfants de cette même école.

**Objectif de ces ateliers :**

**L'objectif principal est de faciliter le passage des enfants dans l'enseignement primaire → le changement d'école se fera tout en douceur ce qui favorisera leur future réussite scolaire.**



## **L'APPRENTISSAGE PAR IMMERSION** **à l'E.F.C. Heure-le-Romain « Jules Brouwir »**

**Dès la troisième année maternelle et jusqu'à la 6<sup>ème</sup> année primaire, un apprentissage immersif en langue néerlandaise est mis en place à Jules Brouwir.**

La partie de la grille-horaire hebdomadaire à consacrer à l'apprentissage par immersion doit être constituée, selon les directives du décret relatif à l'immersion linguistique, de 8 périodes au minimum pour les élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle et de l'enseignement primaire.

Dans notre établissement, nous consacrons

- **13 périodes d'apprentissage par immersion pour les M3**
- **12 périodes d'apprentissage par immersion pour les P1-P2**
- **10 périodes d'apprentissage par immersion pour les P3-P4**
- **10 périodes d'apprentissage par immersion pour les P5-P6**

Le cours de seconde langue (pour les P5-P6) est comptabilisé dans la partie de la grille-horaire consacrée à l'apprentissage par immersion.

Les apprentissages visés durant ce cours portent spécifiquement sur les compétences liées à la maîtrise du néerlandais et sur le vocabulaire spécifique aux disciplines enseignées dans le cadre de l'apprentissage par immersion.

**Les cours de néerlandais donnés dans le cadre de l'apprentissage par immersion seront assurés par des enseignants néerlandophones.**

**Les évaluations à caractère certificatif au terme d'un cycle, à l'exception toutefois de l'épreuve externe commune conduisant à l'octroi du CEB, seront organisées dans la langue de l'immersion pour les disciplines faisant l'objet d'un apprentissage par immersion.**

Les évaluations externes non certificatives seront organisées en français.

**Par année scolaire, le nombre d'inscriptions chez les "minis" est fixé à 25 maximum de manière à ne pas dépasser par la suite les 25 élèves par classe.**

L'inscription d'enfants ne peut se faire que jusqu'en troisième maternelle tout en respectant la limite de 25 élèves par classe.

Au-delà de la 3<sup>ème</sup> maternelle, l'inscription se fera sur base du dossier de l'enfant (provenance d'une autre école d'immersion, d'une autre communauté).

Chaque année, des projets entre communautés seront organisés par les enseignants et ceci dès la P3.

Chaque année, des activités extérieures linguistiques seront également mises sur pied dès la P1.

Il conviendra également de réaliser, au minimum une année sur deux, des classes de dépaysement dans la région flamande de notre pays.

L'équipe bénéficiera des conseils de la Maison des Langues de Liège et de l'appui logistique de la bibliothèque provinciale de Liège qui lui fournira en prêt des livres en néerlandais pour les différentes bibliothèques de classe.